

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil au centre communautaire au 2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs, le vendredi 11 mai 2012.

1- Ouverture de la session

12-05-102-2

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'ouvrir l'assemblée à 20 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, et messieurs Richard Houde, Gilles Delamirande, Sylvain Riopel, Jacques Pellerin et Christin DuBois formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Sylvain Breton.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Adoptée à l'unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour

12-05-103-2

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'adopter l'ordre du jour suite à l'ajout de l'item 8.5.

- 1. Ouverture de l'assemblée à 20 h**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès verbaux du 13 avril 2012 et du 1^{er} mai 2012**
- 4. Correspondance significative**
- 5. Administration et communication**
 - 5.1 Dépôt du rapport du vérificateur externe, état financier au 31 décembre 2011
 - 5.2 Approbation des dépenses du mois d'avril (145 269,37\$)
 - 5.3 Approbation des comptes à payer et autorisation des paiements du mois d'avril 2012
 - 5.4 Rapport financier au 30 avril 2012
 - 5.5 Mandat à une firme d'avocats pour dossier citoyen en litige
 - 5.6 Soumission pour espaces gazonnés
 - 5.7 Soumission pour entretien paysager
- 6. Protection des citoyens**
 - 6.1 Rapport mensuel du service de Protection des Incendies
 - 6.2 Rapport mensuel du service des Premiers répondants

- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Achat d'une scie de sauvetage
 - 7.2 Soumission pour traçage de rues

- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel du service de l'Aménagement du territoire
 - 8.2 Projet de loi no 14 – Mise en valeur des ressources minérales
 - 8.3 Tests de sol
 - 8.4 Second projet - règlement 12-427-5
 - 8.5 Modification du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie

- 9. Environnement et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel Compo Recycle pour mars et avril

- 10. Loisirs, arts et culture**
 - 10.1 Soumission pour remplacement des portes et fenêtres à la Maison de la Culture et des Loisirs
 - 10.2 Autorisation de passage à vélo

- 11. Vie communautaire et famille**

- 12. Économie et développement touristique**

- 13. Varia**

- 14. Période de questions du public**

- 15. Clôture de l'assemblée**

Adopté à l'unanimité.

3- Approbation des procès-verbaux

12-05-104-3

Approbation des procès-verbaux : considérant que les copies des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2012 et de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} mai 2012 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2012 et de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} mai 2012.

Adoptée à l'unanimité.

4. Correspondance significative

La liste de correspondance significative a été déposée au conseil.

5. Administration et communication

Point 5.1

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Ginette Brisebois, dépose le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

12-05-105-5.2

Monsieur Richard Houde, appuyé de monsieur Christin DuBois propose d'approuver les dépenses du mois d'avril 2012. Le montant total des déboursés est de 145 269,37 \$ incluant les salaires.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-106-5.3

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose que la directrice générale soit et est autorisée d'émettre les chèques pour le paiement des factures d'avril 2012, et ce pour un montant total de 14 788,92.

Adoptée à l'unanimité.

Point 5.4

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport financier au 30 avril 2012.

12-05-107-5.5

Monsieur Richard Houde appuyé par monsieur Gilles Delamirande propose de mandater Prévost, Fortin, D'Août pour représenter la municipalité dans le dossier citoyen matricule 6407-08-5691 en litige avec la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-108-5.6

La municipalité a fait un appel d'offres pour l'entretien des espaces gazonnés pour la saison estivale 2012. Deux soumissions ont été reçues :

Christian Lamoureux	4 599,00 \$ taxes incluses
Pierre Véronneau	5 025,00 \$ taxes incluses

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel propose d'accepter la soumission de Christian Lamoureux, étant conforme et la plus basse, d'autoriser la directrice générale à signer le contrat pour la municipalité et à procéder au paiement selon les termes inscrits dans l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-109-5.7

La municipalité a fait un appel d'offres pour l'entretien paysager pour la saison estivale 2012. Deux soumissions ont été reçues :

Luce Marleau	6 200,00 \$ taxes incluses
Gilles Lefebvre	6 208,13 \$ taxes incluses

Monsieur Richard Houde, appuyé par Monsieur Jacques Pellerin propose d'accepter la soumission de Luce Marleau, étant conforme et la plus basse et d'autoriser la directrice générale à signer le contrat pour la municipalité et à procéder au paiement selon les termes inscrits dans l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.

6. Protection des citoyens

Point 6.1

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, dépose le rapport du service de Protection des Incendies pour le mois de d'avril 2012.

Point 6.2

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, informe l'assemblée qu'il y a eu six (6) appels au mois d'avril 2012 au service de Premiers répondants.

7. Travaux publics

12-05-110-7.1

La municipalité désire se munir d'une scie de sauvetage STIHL modèle MS460R, Deux demandes de prix ont été effectuées :

Alain loue tout	1 849,89 \$ taxes incluses
9031-3768 Québec Inc.(Ami du bûcheron)	1 885,59 \$ taxes incluses

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau propose de procéder à l'achat auprès du fournisseur Alain loue tout, étant le prix le plus bas, et d'en autoriser le paiement qui sera effectué sous le code comptable 0232000643 (petits outils).

Adopté à l'unanimité.

12-05-111-7.2

La municipalité a fait un appel d'offres pour le traçage de rue. Deux soumissions ont été reçues :

Pro-Ligne	6 795,00 \$ taxes en sus
Lignco	6 854,10 \$ taxes en sus

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Christin DuBois propose d'accepter la soumission de Pro-Ligne, étant conforme et la plus basse et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

8. Urbanisme

12-05-112-8.1

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'accepter le rapport du service de l'Aménagement du territoire pour le mois d'avril 2012.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-113-8.2

CONSIDÉRANT

que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT

que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières

sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT

que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT

que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT

que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT

que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par Monsieur Jacques Pellerin et appuyé par monsieur Richard Houde:

DE DEMANDER

au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE

une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par Monsieur Christin DuBois propose d'accepter l'offre de services de Excavation RocStop Inc. au coût de 3 750 \$, taxes en sus, pour effectuer quatre (4) tests de sol et d'en autoriser le paiement.

12-05-115-8.4

Résolution d'adoption

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Entrelacs a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande afin de réviser les normes minimales de lotissement applicables dans la zone S-7;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à l'assemblée ordinaire du 9 mars 2012;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement à l'assemblée ordinaire du 9 mars 2012;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU a donné un avis favorable à la modification avec ses recommandations;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée de consultation publique a eu lieu le 13 avril 2012 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, afin que le conseil présente le projet de règlement et écoute les commentaires de la population;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par Monsieur Gilles Delamirande propose :
- QUE** le conseil adopte, lors de cette séance, le second projet de règlement numéro 12-427-5 intitulé « Règlement amendant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots dans la zone S-7 »;
- ET QU'** avis de demande de référendum soit publié aux endroits désignés par le conseil.

Adopté à l'unanimité.

**MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT N^o 12-427-5

Second projet de règlement

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
CONCERNANT LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS DANS LA
ZONE S-7**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Entrelacs a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande afin de réviser les normes minimales de lotissement applicables dans la zone S-7;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal estime cette demande recevable compte tenu des caractéristiques de la zone concernée;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;
- EN CONSÉQUENCE,** il est par le présent règlement numéro 12-427-5 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5.3, intitulé *Dimensions minimales des lots ou des terrains*, est modifié en remplaçant les normes de dimensions minimales des lots ou des terrains applicables dans la zone S-7 par les suivantes :

Zone	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur moyenne minimale
S-7	7 000 m ²	75 mètres	60 mètres

Suite à cette modification, les normes de lotissement minimales applicables dans les zones S-1 à S-9 seront donc les suivantes :

Zone	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur moyenne minimale
S-1	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-2	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-3	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-4	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-5	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres

S-6	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-7	7 000 m ²	75 mètres	60 mètres
S-8	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres
S-9	10 000 m ²	100 mètres	75 mètres

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Sylvain Breton, maire

Ginette Brisebois, directrice générale et
secrétaire-trésorière

12.05-116-8.5

- CONSIDÉRANT** que la MRC de Matawinie s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole pour une demande d'exclusion de la zone agricole décrétée et qu'une décision d'exclusion a été rendue pour certains lots situés dans les municipalités de Saint-Damien (décision 369879) et Saint-Félix-de-Valois (décision 369881);
- CONSIDÉRANT** que cette demande s'inscrit dans le contexte d'une planification régionale de redéfinition des limites des périmètres urbains de la MRC de Matawinie;
- CONSIDÉRANT** que ces décisions d'exclusion s'effectuent dans le cadre d'un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Matawinie intégrera, dans son projet de révision du Schéma d'aménagement, ces dernières modifications;
- CONSIDÉRANT** que le manque de terrains vacants dans le périmètre urbain à Saint-Félix-de-Valois a pour effet de créer une pression négative sur le territoire agricole et les milieux naturels;
- CONSIDÉRANT** que la consolidation d'une infrastructure municipale limitrophe au périmètre d'urbanisation, soit le garage municipal, est nécessaire à Saint-Damien;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole pour une demande d'exclusion de la zone agricole décrétée et qu'une décision d'exclusion a été rendue pour certains lots (décision 369310);
- CONSIDÉRANT** que cette demande d'exclusion visait à permettre la consolidation d'un développement résidentiel dans un

secteur déjà fortement déstructuré;

CONSIDÉRANT que cette exclusion ne limitait pas les activités agricoles actuelles ou projetées;

CONSIDÉRANT l'obligation légale qu'a la MRC de Matawinie de modifier son schéma d'aménagement en vigueur avant d'exclure des terrains de la zone agricole décrétée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion à l'égard du règlement 142-2012 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie le 14 mars 2012;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assouplir et de simplifier le processus, la Municipalité d'Entrelacs souhaite coordonner le calendrier d'adoption avec la MRC de Matawinie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Christin DuBOis et résolu que le Conseil de la municipalité d'Entrelacs :

1. Appuie et fait sienne la demande de modification du Schéma d'aménagement présentée par la MRC de Matawinie en vue d'y inclure les décisions mentionnées au préambule de la présente résolution;
2. Rend effectives les exclusions de la zone agricole décrétée, autorisées aux dossiers 369310, 369879 et 369881, lors de l'adoption du règlement 142-2012 modifiant le Schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie.

Adopté à l'unanimité.

9 Environnement et hygiène du milieu

Point 9.1

Monsieur Jacques Pellerin, conseiller responsable, dépose le rapport de Compo Recycle pour les mois de mars et avril 2012.

10. Loisirs, arts et culture

12-05-117-10.1

Dans le cadre de la rénovation de la maison de la Culture et des Loisirs pour le remplacement des portes et fenêtres au 2411, chemin d'Entrelacs, deux soumissions ont été reçues :

H. Varin et Fils Inc.	9 187, 01 \$, taxes incluses
Les Portes et Fenêtres A.D.G.	16 671,37 \$, taxes incluses

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'accepter la soumission de H.Varin et Fils Inc, étant conforme et la plus basse, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-05-118-10.2

Monsieur Christin DuBois appuyé par monsieur Jacques Pellerin propose d'autoriser, à la demande du Ministère des Transports et des organisateurs de l'événement, le passage de vélos sur le territoire de notre municipalité lors du Cyclo 200 qui se tiendra le 1^{er} juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport verbal

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, fait un rapport verbal sur les activités futures organisées par Culture et Loisirs Entrelacs.

11. Vie communautaire et famille

Rapport verbal

Monsieur Gilles Delamirande, conseiller responsable, fait un rapport verbal sur le sentier les Boucles d'Entrelacs.

12. Économie et développement touristique

13. Varia

Aucun point.

Rapport verbal

Monsieur Jacques Pellerin fait un rappel pour les activités estivales suivantes :

- Fête de la pêche;
- Journée Grand ménage;
- Journée de la terre.

14. Période de questions du public

- Assemblée générale du Comité de Loisirs et Culture à faire avant l'assemblée ordinaire du conseil;
- Eau dans les sentiers.

15. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Christin duBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose de clore l'assemblée à 20 h 40.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton
Maire

Ginette Brisebois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Quatorze (14) personnes assistaient à l'assemblée.